

Vu la délibération du comité syndical en date du 22/09/04 portant définition des objectifs et des modalités de la concertation mises en œuvre à l'occasion de l'élaboration du SCoT de la région de Saverne

Vu la délibération du comité syndical en date du 22/12/10 arrêtant le projet de SCoT de la région de Saverne

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins 2 Abstentions (MM. J.L. BORNI et R. WELSCH) de DONNER un avis favorable au projet de SCoT de la région de Saverne composé

- du Rapport de Présentation
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- du Document d'Orientations Générales

Certifié exécutoire

**Pour extrait conforme,
Le Président**